Les
PUBLICATIONS
DU QUÉBEC

Conseil des affaires sociales

**Rapport
annuel
1989-1990**

Québec

91-05526/

Le contenu de cette publication a été rédigé par
le Conseil des affaires sociales

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-551-14323-3
ISSN : 0226-4323

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en conformité avec l'article 17 de la Loi sur le Conseil des affaires sociales (L.R.Q., c. C-57), le rapport d'activités de cet organisme, pour l'année financière terminée le 31 mars 1990.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre de la Santé et des Services sociaux,

Marc-Yvan Côté

Québec, août 1990

Monsieur Marc-Yvan Côté
Ministre de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy
Québec

Monsieur le Ministre,

Je vous transmets, en conformité avec l'article 17 de la Loi sur le Conseil des affaires sociales, le rapport de nos activités pour l'année financière 1989-1990.

Je vous saurais gré, et vous en remercie à l'avance, de bien vouloir communiquer ce rapport annuel à l'Assemblée nationale, ainsi que le requiert la loi instituant le présent Conseil.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

La présidente du Conseil des affaires sociales,

Madeleine Blanchet

Sillery, août 1990

Table des matières

Première partie
Le Conseil des affaires sociales 9

1. L'organisme 9
2. L'organigramme 9
3. Le mandat 9
4. Les membres du Conseil 9
5. Le fonctionnement 12
6. Le budget en 1989-1990 12

Deuxième partie
Les réalisations 1989-1990 13

1. **Les avis au Gouvernement** 13
   - — De la protection des enfants au soutien des parents 13
   - — Être jeune et parent 14
2. **Création d'un réseau de recherche** 15
3. **Les rapports** 15

L'audiovisuel 16

« Et si c'était toujours dimanche 16»

Les communications 17

1. Les collaborations avec les médias écrits 17
2. Les relations publiques 17
3. Les conférences de presse 17
4. Les collaborations avec la radio et la télévision 18
5. Les activités publiques de la présidente : conférences, exposés, participation à divers comités et séminaires 18

Troisième partie 20

1. Les recherches en cours 20
   - — Le point sur l'alimentation et la santé 20
   - — Financement des services de santé : Défis pour les années 90 20
2. Les suites aux avis du Conseil 20

Quatrième partie 21

Liste des publications et documents audiovisuels disponibles 21

Première partie

Le Conseil des affaires sociales

1. L'organisme

Créé en décembre 1970 par la sanction de sa loi constitutive (L.R.Q., c. C-43), le Conseil des affaires sociales et de la famille relève du ministre de la Santé et des Services sociaux et délégué à la politique familiale et du ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Depuis 1977, année de l'entrée en vigueur des Lois refondues, il est régi par la Loi sur le Conseil des affaires sociales et de la famille (L.R.Q., c. C-57).

La Loi sur le Conseil des affaires sociales et de la famille est modifiée le 28 septembre 1988 à la suite de la création du Conseil de la famille. En conséquence, l'organisme est appelé Conseil des affaires sociales.

L'organigramme qui suit, dressé à partir de la structure administrative du ministère de la Santé et des Services sociaux, situe le Conseil par rapport aux autres organismes qui relèvent du ministre.

2. L'organigramme

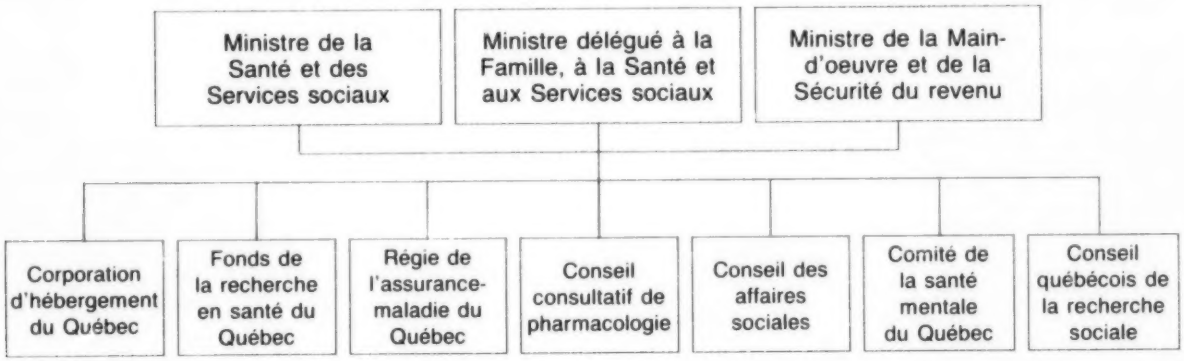

3. Le mandat

Le Conseil des affaires sociales est le seul organisme gouvernemental d'étude et de consultation sur l'ensemble des questions qui touchent les affaires sociales.

Il peut, avec l'approbation du ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, selon le cas, entreprendre l'étude de toute question relative aux affaires sociales dans les domaines de la santé, des services sociaux et de l'aide, des allocations et des assurances sociales. Il peut effectuer lui-même ou faire effectuer les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires. Il peut aussi recevoir et entendre les requêtes et suggestions des individus et des groupes sur toute question relevant de sa compétence. Le Conseil doit communiquer aux ministres les constatations qu'il a faites et les conclusions auxquelles il est arrivé. Les ministres sont tenus de rendre ces études publiques.

Le Conseil peut aussi recevoir une demande d'avis de la part du ministre de la Santé et des Services sociaux ou du ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu sur toute question qu'ils jugent bon de lui soumettre. Il doit aussi saisir les ministres de tout problème ou de toute question nécessitant une étude ou une action de la part des ministères concernés.

4. Les membres du Conseil

Outre la présidente, le Conseil se compose de 15 membres nommés par le Gouvernement, sur la recommandation conjointe du ministre de la Santé et des Services sociaux et du ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. Les membres sont choisis parmi les personnes recommandées par les associations et les groupes représentatifs du domaine de la santé, des services sociaux, des associations familiales, des groupes socio-économiques importants, des organismes syndicaux et des milieux universitaires.

La durée du mandat des membres du Conseil est de quatre ans au plus et celui de la présidente (ou du président), de dix ans au plus. Ce mandat ne peut être renouvelé, consécutivement, qu'une seule fois.

Sont membres d'office, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux ou son délégué, le président-directeur général de la Régie de l'assurance-maladie ou son délégué, le président de la Régie des rentes du Québec ou son délégué, le sous-ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu ou son délégué. Ceux-ci n'ont cependant pas droit de vote.

Les membres du Conseil des affaires sociales

Secteur représenté	Nom	Nomination	Lieu de résidence
(Présidente)	Mme Madeleine Blanchet	1980	Saint-Nicolas
Santé	M. Robert Maguire	1984	Rimouski
	Poste vacant		
	Poste vacant		
Services sociaux	M. Georges Robitaille	1978	Sillery
(Vice-président)	M. Jacques Jobin	1980	Montréal
	Poste vacant		
Milieux universitaires	M. Rémy Trudel	1984	Rouyn
	Poste vacant		
	Poste vacant		
Associations familiales	Mme Solange Fernet-Gervais	1978	Hérouxville
	Poste vacant		
Groupes socio-économiques	Mme Madeleine Moranville	1980	Baie-Comeau
	M. Guy Dion	1980	Chicoutimi
Organismes syndicaux	Poste vacant		
	Poste vacant		
Membres d'office	M. André Dicaire Sous-ministre Ministère de la Santé et des Services sociaux Délégué : M. Simon Caron		
	M. Réjean Cantin Président-directeur général Régie de l'assurance-maladie du Québec		
	M. Claude Legault Président Régie des rentes du Québec Délégué : Mme Nicole René, vice-présidente		
	M. Jean Pronovost Sous-ministre Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu		
Secrétaire général	M. Yvon Leclerc		

Madame Madeleine Blanchet
Présidente

Médecin épidémiologue, madame Madeleine Blanchet est présidente du Conseil des affaires sociales.

Titulaire d'un doctorat en médecine de l'Université Laval, d'un diplôme en santé publique de l'Université de Montréal et d'une maîtrise ès sciences de l'école de santé publique de Harvard (Boston), madame Blanchet a fait carrière au sein de plusieurs organismes publics et parapublics et d'établissements d'enseignement.

Elle a été successivement directrice médicale du service de santé d'Hochelaga, chargée de cours à l'école de santé publique de l'Université de Montréal puis à la Faculté de médecine de l'Université Laval, où elle met son expérience au profit de cette institution pendant dix années. D'abord consultante en épidémiologie pour la Commission d'enquête sur la santé et le bien-être social (Castonguay-Nepveu), elle agit ensuite à titre de coordonnatrice de l'enquete Nutrition-Canada, pour le compte du Québec.

Devenue directrice des études épidémiologiques au ministère des Affaires sociales en 1972, elle accède en 1980 à la présidence du Conseil des affaires sociales et de la famille, maintenant appelé Conseil des affaires sociales.

Madame Blanchet a mené à bien des travaux portant sur l'état de santé de la population et sur les politiques préventives, notamment dans les domaines de la nutrition et de la santé maternelle et infantile. De plus, elle est l'auteure de plusieurs rapports, articles et conférences portant sur la santé. Elle fut nommée en juin 1989 membre de la Société royale du Canada.

La présidente dirige les activités du Conseil et en coordonne les travaux; elle assure la liaison entre le Conseil, le ministre de la Santé et des Services sociaux et le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu.

Monsieur Jacques Jobin
Vice-président

Directeur général de Jeunesse Canada Monde, monsieur Jacques Jobin avait auparavant occupé la même fonction au sein des centres locaux de services communautaires de la vallée de la Lièvre et du Richelieu. Il a aussi été président de la Fédération des CLSC du Québec. Monsieur Jobin a participé à la préparation des avis sur la famille.

Monsieur R.-Guy Dion

Monsieur R.-Guy Dion est optométriste. Il est membre du conseil d'administration de l'Association provinciale des optométristes du Québec et du Centre de prévention du suicide du Saguenay.

Madame Solange Fernet-Gervais, C.M.

Madame Fernet-Gervais collabore avec son mari et ses enfants à une entreprise agricole. Elle est directrice-fondatrice du Centre d'action bénévole Normandie (Saint-Tite). Elle est membre du Conseil du statut de la femme et membre du Conseil national du bien-être social. Elle a été présidente générale de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) et vice-présidente de l'Association des femmes collaboratrices (ADFC). Elle a participé aux comités chargés de la préparation des avis touchant la santé mentale, la famille et les sages-femmes.

Monsieur Robert Maguire

Le docteur Robert Maguire est directeur du Département de santé communautaire hospitalier régional de Rimouski, dont il a assumé l'implantation en 1974. Monsieur Maguire est très actif dans le domaine de la santé communautaire; il a collaboré, avec l'Université du Québec à Rimouski entre autres, à divers travaux sur ce sujet. Il a de plus participé aux réunions portant sur la santé mentale et les traumatismes routiers.

Madame Madeleine Moranville

Madame Madeleine Moranville était, jusqu'au mois de janvier 1982, présidente du conseil d'administration du Conseil régional de la santé et des services sociaux de la Côte-Nord. Elle est actuellement présidente du conseil d'administration du Centre des ressources institutionnelles de la Côte-Nord et membre du Comité des bénévoles du centre hospitalier régional de Baie-Comeau. Madame Moranville a participé aux audiences sur la santé mentale et aux travaux concernant la famille.

Madame Nicole René

Madame Nicole René est vice-présidente aux opérations à la Régie des rentes du Québec. Auparavant, elle a été vice-présidente à l'administration du même organisme après avoir oeuvré dans l'enseignement et au sein de divers ministères québécois. Madame René détient une maîtrise en administration publique et est membre du Comité des bénévoles de l'hôpital Jeffery Hale.

Monsieur Georges Robitaille

Monsieur Georges Robitaille est membre du Centre de recherche sur les services communautaires de l'Université Laval. Il a participé à plusieurs comités de travail et il fut également président de l'Association des centres de services sociaux du Québec. Il a présidé le Comité ad hoc sur la famille, constitué en vue de la production d'un mémoire qui a été présenté lors de la consultation relative à la politique familiale. Il a participé activement aux comités formés en vue de l'étude de la négligence dont les enfants sont victimes et des mauvais traitements qui leur sont infligés.

Monsieur Rémy Trudel

Monsieur Rémy Trudel est actuellement député de Rouyn à l'Assemblée nationale. Il a été auparavant, recteur de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, directeur du Département des sciences de l'éducation à la Direction des études universitaires de l'Ouest québécois (Rouyn) et adjoint au directeur des études et de la recherche au Centre d'études universitaires de Rouyn. Monsieur Trudel détient un doctorat en administration scolaire de l'Université d'Ottawa et compte à son actif plusieurs publications scientifiques dans ce domaine. De plus, il est président du Comité du bilan scientifique et technologique en Abitibi-Témiscamingue et membre du Comité régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue. Il a présidé en 1989 le comité sur les inégalités au sein de la population québécoise.

5. Le fonctionnement

Le Conseil se réunit huit fois par année ou plus souvent si nécessaire. Il est appuyé dans la réalisation des mandats qui lui sont confiés, par un secrétariat dont le personnel est issu de la Fonction publique. Ce personnel voit à exécuter les études ou recherches pertinentes et à offrir le soutien professionnel et technique requis. Sous l'autorité de la présidente, le secrétaire général agit à titre de secrétaire du Conseil et de ses comités et en administre le budget, le personnel et les ressources matérielles.

Le secrétariat veille aussi à la formation et au développement des ressources humaines dans le cadre des politiques établies à cette fin par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Au 31 mars 1990, le secrétariat du Conseil était formé des personnes suivantes :

— Mme Louise Barnard	Agente de recherche
— M. Bernard Béliveau	Agent de recherche
— M. Charles Côté	Agent de recherche
— M. Yvan D'Amours	Agent de recherche
— M. Gerard Donnelly	Technicien en adminis ration
— M. Robert Filion	Directeur des communications
— Mme Anne Gauthier	Agente de recherche
— Mme Ginette Langlois	Secrétaire principale
— Mme Colette Lanthier	Agente de recherche
— M. Yvon Leclerc	Secrétaire général et directeur de la recherche
— Mme Lyne Mélançon	Relations publiques et communications
— Mme Carole Noël	Agente de secrétariat
— Mme Sylvie Rheault	Agente de recherche
— Mme Hélène Valentini	Agente de recherche

Le Conseil peut aussi former des comités spéciaux visant l'étude de questions particulières. Ces comités sont chargés de recueillir les renseignements pertinents et de faire rapport au Conseil de leurs constatations et de leurs recommandations.

Avec l'approbation du ministre de la Santé et des Services sociaux ou du ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu selon le cas, ces comités peuvent se composer, en totalité ou en partie, de personnes non-membres du Conseil.

6. Le budget en 1989-1990

Les dépenses du Conseil des affaires sociales apparaissent au budget du ministère de la Santé et des Services sociaux. Les crédits accordés à cette fin, pour l'exercice 1989-1990, s'élèvent au 31 mars 1990 à 867 900 $, dont 675 200 $ sont destinés à la rémunération des employés permanents.

Allocations budgétaires

Poste budgétaires	Budget
Rémunération (employés permanents)	675 200 $
Autres rémunérations (employés occasionnels)	0
Services de transport et de communication	30 000
Services professionnels, administratifs et autres	73 200
Entretien et réparation	1 000
Loyers	81 100
Fournitures et approvisionnement	4 300
Matériel et équipement	3 100
Total	**867 900**

Deuxième partie

Les réalisations 1989-1990

1. Les avis au Gouvernement

En 1989-1990, le Conseil a soumis à l'attention du Gouvernement un avis portant sur les enfants négligés intitulé *De la protection des enfants au soutien des parents*.

Un second avis a été préparé en collaboration avec le Conseil de la jeunesse et le Conseil de la famille et construit à partir des propos recueillis pendant le forum « Être jeunes et parents ».

— De la protection des enfants au soutien des parents

Dans un avis rendu public le 5 mars 1989, le Conseil des affaires sociales propose au Gouvernement de réduire de moitié d'ici trois ans le placement des enfants négligés et d'augmenter simultanément le soutien aux parents.

Le Conseil des affaires sociales estime qu'une nouvelle approche est nécessaire pour réduire le nombre d'enfants victimes de négligence. Comment peut-on imaginer que des enfants, aujourd'hui de plus en plus nombreux à être mal aimés, contribueront demain à l'épanouissement d'une société qui aura été si peu accueillante ? Le Conseil soumet au Gouvernement des recommandations visant à multiplier et à diversifier les mesures de soutien aux familles qui éprouvent des difficultés, ce qui permettrait d'atténuer le problème de la négligence et réduirait le nombre d'enfants négligés. Enfin, il situe son intervention dans le contexte de sa récente analyse sur le développement social, économique et démographique dans laquelle il mettait en évidence la marginalisation croissante de certaines populations.

Le Conseil des affaires sociales suggère au Gouvernement des moyens quant :

a) au soutien aux parents

Présentement, le dépistage précoce des enfants victimes de négligence physique ou affective se fait difficilement au Québec. En effet, les familles pauvres, isolées, utilisent très peu les services publics d'éducation ou de prévention, tels les cours postnataux, les services communautaires ou les cours sur le développement de l'enfant. Le Conseil des affaires sociales recommande :

- que les centres hospitaliers, en collaboration avec les centres locaux de services communautaires, élaborent des programmes de dépistage des familles à risque lors de la naissance de l'enfant. Que les CLSC offrent à ces familles des services de support et d'éducation dès la sortie du centre hospitalier;
- que les parents de milieux défavorisés aient accès à des services de garde gratuits;
- que le ministère de l'Éducation crée des prématernelles plein temps pour les enfants de ces milieux dès l'âge de trois ans;
- que le Gouvernement et son réseau d'établissements apportent un soutien professionnel, matériel et financier accru aux organismes communautaires bénévoles qui offrent du support aux parents en vue de prévenir la négligence envers les enfants.

b) aux familles en difficulté

Les CLSC offrent déjà certains services aux enfants et aux familles. Ils disposent, pour ce faire, d'équipes multidisciplinaires qu'il suffira de compléter pour qu'elles puissent répondre adéquatement aux besoins multiples des familles en difficulté ou à risque. D'autre part, le placement constitue le moyen le plus couramment utilisé pour corriger une situation de négligence vécue par les enfants. Il importe de réduire le nombre d'enfants négligés placés en multipliant et en diversifiant les programmes de soutien aux parents. À cette fin, le Conseil recommande :

- que l'on réduise de moitié, d'ici trois ans, le nombre d'enfants placés. Pour atteindre cet objectif, les CLSC devront, en collaboration avec les organismes communautaires, dépister rapidement les enfants et les familles à risque ou en difficulté, diversifier la gamme des services offerts à ces familles : services sociaux, sanitaires, éducatifs et domestiques et assurer à ces familles un accès prioritaire aux services, en tout temps;
- que les sommes ainsi épargnées soient imputables aux conseils régionaux de la santé et des services sociaux et allouées explicitement pour financer le développement des services de soutien aux parents au fur et à mesure de la réduction du nombre de placements.

c) à la protection des enfants

Le Directeur de la protection de la jeunesse serait plus en mesure de remplir adéquatement sa mission de protection s'il consacrait ses énergies à venir en aide aux familles et aux enfants dont la situation présente un danger imminent et commande une évaluation et une intervention urgentes.

Les enfants victimes de la négligence ne nécessitent pas tous une intervention urgente. La majorité de ces enfants vivent une situation pénible qui pourrait se résorber plus efficacement si l'on procédait à un dépistage précoce de ces familles et si on leur offrait un traitement qui réponde à leurs besoins spécifiques. En habilitant très tôt les parents à remplir leur rôle et en les supportant, nous assurerions une protection plus efficace aux enfants négligés.

Pour ce faire, il convient de modifier les paragraphes de l'article 38 qui traitent de la négligence et plus particulièrement le paragraphe e) de la loi. Ce paragraphe trop imprécis laisse place à des jugements arbitraires. Le Conseil recommande :

- que les paragraphes de l'article 38 de la Loi sur la protection de la jeunesse qui décrivent les situations de négligence et plus particulièrement le paragraphe e) soient révisés et précisés. Le Directeur de la protection de la jeunesse devra réserver son intervention aux situations d'enfants victimes de négligence dont les séquelles physiques, affectives et mentales sont évidentes.

d) à la recherche

Depuis l'existence de la Loi sur la protection de la jeunesse, aucune étude évaluative n'est venue confirmer ou infirmer les effets réels des services offerts par la Loi sur la protection de la jeunesse. Afin de compléter la recherche déjà entreprise sur la gestion des services de la protection de la jeunesse, résumée dans le rapport Harvey, et pour mieux apprécier les résultats de l'action protectrice de cette loi, le Conseil des affaires sociales recommande :

- qu'une recherche exhaustive analyse et évalue la situation des enfants pris en charge depuis dix ans par la DPJ. Cette étude devrait permettre d'évaluer l'efficacité, la pertinence, l'efficience et l'impact des services de protection sur le développement et la situation sociale des enfants ainsi protégés.

e) à l'information préventive aux parents

Lorsque le parent possède l'information suffisante sur les différentes tâches à accomplir, sur le développement du nourrisson, du jeune enfant et de l'adolescent, l'accomplissement de son rôle devient plus facile et mieux adapté. Une bonne information aux parents réduirait sensiblement le nombre d'erreurs et éviterait que des enfants soient négligés par ignorance. Certaines commissions scolaires, dans le cadre des programmes du Service de l'éducation aux adultes, offrent déjà des cours sur le rôle parental. Le Conseil recommande :

- que le ministère de l'Éducation s'assure que les Services de l'éducation aux adultes offrent des programmes de formation au rôle de parent dans toutes les régions du Québec.

« Être jeune et parent »

Le Conseil permanent de la jeunesse, en collaboration avec le Conseil des affaires sociales et le Conseil de la famille, ont choisi de faire entendre la voix des jeunes en organisant un forum ayant pour thème «Être jeunes et parents». Par la tenue de cet événement, il s'agissait de créer un temps et un lieu d'échange privilégié entre jeunes Québécois et Québécoises d'origine ou d'adoption, parents ou non, célibataires ou vivant en couples, aux prises avec des situations économiques et professionnelles diversifiées.

Le forum s'est déroulé à Montréal, le 7 octobre 1989. Près de 80 jeunes ont participé à cette rencontre. La rencontre a été fructueuse et génératrice d'idées nouvelles et enrichissantes.

La préoccupation des jeunes à l'égard du fait d'être ou de devenir parents ainsi que les obstacles qu'ils rencontrent dans la concrétisation de leur désir sont très mal connus.

À partir des données recueillies grâce à un questionnaire, plusieurs des caractéristiques socio-économiques des jeunes qui étaient au forum ont été l'objet d'une analyse.

À la suite de la tenue de ce forum, le Conseil des affaires sociales, le Conseil de la famille et le Conseil permanent de la jeunesse ont préparé un avis qui vise à faire entendre le point de vue des jeunes, à mieux faire connaître leurs valeurs, leurs préoccupations et leurs aspirations face à la parentalité, leurs besoins ainsi que les solutions qu'ils privilégient pour résoudre les difficultés qu'ils rencontrent comme jeunes parents.

Cet avis veut sensibiliser les décideurs politiques et économiques ainsi que la société en général au soutien à apporter aux jeunes et contribuer ainsi à la transformation des mentalités et des pratiques sociales, des lois et des programmes, de façon à assurer une meilleure qualité de vie aux jeunes et aux jeunes familles.

Un projet d'avis conjoint est en préparation et sera rendu public au cours de l'automne 1990.

2. Création du réseau de recherches sur l'espérance de vie en santé

L'an dernier, le Conseil mettait sur pied, en collaboration avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) de France, un réseau international de recherche sur l'espérance de vie en santé (REVES). La première rencontre réunissait les plus grands experts européens et américains de la question et a eu lieu à Québec les 11 et 12 septembre 1989. La création d'un Réseau international d'étude sur les indicateurs combinant la mortalité et les restrictions d'activité est accueillie avec enthousiasme par tous ceux qui se préoccupent de l'impact des programmes gouvernementaux sur la santé publique.

L'objectif visé par ce premier atelier, soit l'échange d'information sur les projets en cours, a alors permis de fixer le nombre de participants en le limitant à ceux dont la recherche s'articulait spécifiquement sur les indicateurs d'espérance de vie en santé.

Le Secrétariat d'État du Canada, le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec, le Consulat de France à Québec, The National Institute on Aging Behavioral and Social Research ainsi que le Conseil des affaires sociales et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (France) ont participé au financement de cette première réunion de Québec.

La publication des actes du séminaire est prévue pour la fin de l'année 1990.

3. Les rapports

Agir ensemble, deuxième rapport sur le développement

L'analyse faite dans le rapport sur le développement démographique et social, *Deux Québec dans un*, publié en 1989 par le Conseil, démontre que la recherche d'emploi constitue la plus importante raison de la mobilité de la population en âge de travailler. On se souvient que cette mobilité entraînait et accentuait le clivage entre les pauvres et les riches, entre les jeunes et les vieux, entre les régions rurales et urbaines et entre les banlieues et les centre-villes. Il en est donc des communautés comme des individus : pour croître, pour se développer, pour maintenir leur vitalité démographique et sociale, en somme pour être en santé, elles doivent puiser d'abord et avant tout dans l'activité économique génératrice d'emploi. Aussi le Conseil a-t-il décidé de traiter, dans ce deuxième rapport intitulé *Agir ensemble* du développement des conditions sous-jacentes à la création d'emploi.

Un comité aviseur formé d'éminentes personnalités du monde des affaires, des syndicats, des associations représentant le monde municipal et divers groupes de notre société, dont les jeunes, s'est joint aux membres du Conseil pour mettre au point ce rapport.

Le Conseil des affaires sociales propose de faire de la lutte à la pauvreté qui découle du sous-emploi et des emplois précaires, la priorité du développement de notre société. Conformément à l'optique qu'il a toujours défendue, il croit fermement qu'il faut engager le combat contre la pauvreté avant que se manifestent ses conséquences sur la santé physique et mentale.

Le Conseil des affaires sociales estime que le nouveau contrat social issu de la négociation entre l'État central et les régions devrait s'articuler autour des trois principes suivants :

— le respect des solidarités régionales et du sentiment d'appartenance;

— le nécessaire engagement des élus municipaux dans les décisions relatives au développement économique de leur région;

— la priorité accordée aux programmes favorisant la création d'emplois stables et bien rémunérés dans le transfert de pouvoirs aux régions.

En conséquence, le Conseil propose d'engager l'action autour des trois pôles suivants : le développement local, le développement de la métropole et le développement de certains programmes nationaux.

S'agissant du développement local

En raison des complicités, des habitudes et de l'histoire commune qui rapprochent les individus d'une même région et forgent leur sentiment d'appartenance, le Conseil recommande :

— que le gouvernement du Québec reconnaisse le gouvernement municipal comme son principal partenaire dans le développement de la communauté locale;

— que le gouvernement du Québec reconnaisse la municipalité régionale de comté comme l'organisme de concertation de la communauté régionale;

- qu'il lui accorde, en priorité, des services de promotion de l'emploi tels qu'un guichet multiservices;
- qu'il lui accorde la possibilité de se donner les moyens de remplir sa mission de développement régional et qu'à cette fin, il engage, avec les municipalités, un processus de réelle décentralisation.

— que les efforts fiscaux consacrés au développement de l'emploi soient partagés équitablement entre chacune des municipalités de la MRC.

En raison de la concentration dans certains pôles régionaux de la plupart des institutions du gouvernement (écoles secondaires, cégeps, universités, hôpitaux, etc.), de leur absence dans certains autres, et parce que ces dépenses gouvernementales constituent des véhicules de rapatriement vers ces pôles de l'impôt payé par l'ensemble des contribuables et enfin, pour que la fiscalité puisse servir équitablement tous les contribuables et participer au développement de leurs communautés, le Conseil recommande :

— que les gouvernements du Québec et d'Ottawa permettent aux populations des municipalités régionales de comté (MRC) dépourvues d'institutions publiques, de participer au développement de l'emploi dans leur région en créant ou en participant à un fonds de développement alimenté par des contributions déductibles de l'impôt sur le revenu des particuliers et la contribution des institutions financières locales, régionales ou nationales;

— que les quartiers défavorisés des villes et des communautés urbaines ainsi que les MRC suivantes soient désignées comme lieux prioritaires d'intervention : Pabok, Les Basques, Bonaventure, Témiscouata, La Vallée-de-la-Gatineau, L'Or-Blanc, Argenteuil, Mékinac, Montmagny, La Haute-Côte-Nord, La Côte-de-Gaspé, La Matapédia, Abitibi-Ouest, Charlevoix, Matane, Les Etchemins, Le Haut-Saint-François, Minganie, Antoine-Labelle, Montcalm, Les Îles-de-la-Madeleine, Papineau, L'Islet, Le Haut-Saint-Laurent et le Bas-Richelieu.

S'agissant du développement de la métropole

Dans le but de revitaliser des quartiers complets et d'attirer des familles à revenu moyen dans la ville de Montréal, le Conseil recommande :

— que la Ville de Montréal lance un audacieux programme d'habitation domiciliaire et de rénovation urbaine appuyé par le gouvernement du Québec et par un taux hypothécaire différencié accordé par la Société centrale d'hypothèque et de logement et par les institutions financières.

Afin d'engager une lutte implacable contre la pauvreté qui sévit dans certains quartiers de Montréal, le Conseil recommande :

— que la Ville, la Communauté urbaine et les gouvernements du Québec et d'Ottawa désignent les quartiers les plus pauvres de Montréal comme lieux prioritaires d'intervention et accordent des moyens accrus aux groupes communautaires chargés du développement de l'employabilité et de la promotion de l'emploi dans ces quartiers.

Dans le but de permettre à la métropole de jouer pleinement son rôle dans le développement du Québec, le Conseil recommande :

— que le gouvernement du Québec appuie les initiatives de la Ville de Montréal, de la Communauté urbaine et de leurs partenaires socio-économiques dans le développement de la recherche et de l'innovation dans les secteurs de haute technologie.

S'agissant du développement des programmes nationaux

En raison de l'importance stratégique de la recherche dans le développement d'emplois stables et bien rémunérés, le Conseil recommande :

— que le gouvernement du Québec rapatrie d'Ottawa, par droit de retrait ou autrement, sa part de crédits alloués à la recherche scientifique et qu'il investisse massivement dans ce secteur afin de bâtir un milieu propice à la création de nouveaux emplois dans la haute technologie.

Afin de préparer les futurs travailleurs à occuper des emplois stables et bien rémunérés, le Conseil recommande :

— que le gouvernement du Québec consente un effort massif à la formation générale et à la consolidation des secteurs scientifique et technique de niveau secondaire, collégial et universitaire;

— que le gouvernement du Québec définisse, en concertation avec les gouvernements municipaux, les municipalités régionales de comté et ses partenaires socio-économiques, les secteurs clés du développement économique du Québec.

Cet ouvrage et le précédent *Deux Québec dans un* sont largement utilisés par les divers milieux qui se préoccupent des questions de développement économique et social. Ainsi, l'Union des municipalités et l'Union des municipalités régionales de comté ont fait de ces rapports les principaux documents à l'étude lors de leurs assises annuelles respectives.

L'audiovisuel

« Et si c'était toujours dimanche »

Vieillir en santé, c'est possible. Voilà le témoignage que nous livre Mimi D'Estée dans un court métrage à l'intention des personnes âgées. Le Conseil des affaires sociales est heureux de s'associer à cette production dont il entend faire la promotion auprès des divers organismes du réseau de la santé et de l'activité physique ainsi qu'aux associations de préretraités et de retraités.

Ce petit film traite avec tendresse et humour d'un thème très actuel : le vieillissement. Il sensibilise, entre autres, à l'importance du soutien social dans la pratique de l'activité physique pendant le troisième et le quatrième âges. Il sera donc très utile, pour déclencher la discussion et l'action, à tous ceux et celles qui oeuvrent auprès des préretraités et des retraités.

Ce film a été produit grâce à la collaboration des organismes suivants : l'Office national du film (programme français d'aide au cinéma indépendant), l'Université du Québec à Montréal (programme d'aide artisanale), le ministère des Communications, le ministère de la Santé et des Services sociaux et le Conseil des affaires sociales.

« Et si c'était toujours dimanche » décrit la vie d'un homme et d'une femme de l'âge d'or. Lui, Guy Provencher, ancien postier à la retraite depuis quelques années, s'ennuie et cherche désespérément à se raccrocher au passé. Tous les jours, il se rend au bureau de poste où il travaillait naguère, puis va prendre son café, solitaire, dans le petit restaurant où il s'arrêtait pendant sa ronde. Bref, il vit dans le passé en ressassant interminablement ses souvenirs. Sa vie est vide d'événements, vide de sens, vide de bonheur.

Elle, Mimi D'Estée, 80 ans bien sonnés, une présence chaleureuse, des mains habiles qui cousent, des jambes alertes qui actionnent un grand tricycle. Tous les jours, toutes ses heures, toutes ses minutes sont consacrées à des activités du corps et de l'esprit. Elle a des projets plein la tête pour l'immédiat et pour l'avenir.

Le Conseil fera le lancement de ce film au début de juin prochain. Ce court métrage d'une durée de 15 minutes pourra être loué en film 16 mm au prix de 50 $. Il pourra également être loué sur cassette VHS au prix de 30 $ ou acheté au prix de 150 $. Il sera distribué par Cinéma libre, 3575, boulevard Saint-Laurent, bureau 704, Montréal, H2X 2T7, téléphone :(514) 849-7888, fax : (514) 843-5681.

Les communications

Au cours du dernier exercice, le Conseil est demeuré près de la population et à l'écoute de ses élus locaux par le biais de ses communications verbales et écrites, de sa présence dans les régions et de ses relations avec de nombreux organismes communautaires.

1. Les collaborations avec les médias écrits

Juin, juillet, août 1989	Nouvelles CEQ — « La discrimination tranquille ».
Octobre 1989	*Madame au foyer* — « Madeleine Blanchet ou l'histoire (en raccourci) d'une carrière partagée entre le service de l'individu et le service de la société ».
Octobre 1989	*Santé Société*, vol. 2 no 1 — Hiver 1989-1990, entrevue avec Élaine Émond - « Humaniser la mort : un nouveau projet social ».
Décembre 1989	*Actualité* —.« Sages-femmes ».

2. Les relations publiques

Les relations publiques ont été constantes de la part de l'un ou l'autre des membres du Conseil et de son secrétariat auprès des organismes concernés par les avis et études ainsi qu'auprès des ministères et de nombreux organismes sociaux et économiques. Outre les syndicats, le monde des affaires et les organismes sociaux, le Conseil a développé cette année de nouvelles relations avec le monde municipal et communautaire.

3. Les conférences de presse

Conférence de presse sur la pratique des sages-femmes au Québec, le 9 mai 1989

Conférence de presse concernant le forum « Être jeunes et parents » à Montréal, le 7 octobre 1989.

Conférence de presse au sujet de l'avis du Conseil *De la protection des enfants au soutien des parents*, à Québec, le 5 mars 1990.

4. Les collaborations avec la radio et la télévision

16 avril 1989	Radio de Radio-Canada Sages-femmes
19 mai 1989	Quatre-Saisons (TV) Sages-femmes
1er août 1989	Entrevue concernant la réforme de l'aide sociale Radio de Radio-Canada
21 septembre 1989	Émission « Scully rencontre » Radio-Canada (TV)
6 novembre 1989	À votre service Radio de Radio-Canada Bilan de l'action du Conseil des affaires sociales
19 novembre 1989	Émission « Dimanche Magazine » Radio de Radio-Canada Les activités du Conseil des affaires sociales
21 novembre 1989	« Ici comme ailleurs » Radio de Radio-Canada Le Conseil des affaires sociales : un bilan des dernières années
22 novembre 1989	Radio Québec, T.V. « Santé en l'an 2000 »
11 janvier 1990	Émission *Début de soirée* Radio Québec (TV) - « Natalité — avortement — contraception » - « Vieillissement de la population » - « Euthanasie » - « Pouvoir des médecins dans la société »
13 février 1990	Émission *Coup de pouce* Quatre Saisons (TV) À l'occasion du 50e anniversaire du droit de vote des femmes : « Les femmes et la science »
5 mars 1990	Émission Début de soirée Radio Québec (TV) « Les enfants négligés »
6 mars 1990	Émission de Simon Bédard Radio CJRP « Les enfants négligés »

5. Les activités publiques de la présidente : conférences, exposés, participation à divers comités et séminaires

7 avril 1989	Congrès de l'Union des municipalités à Montréal ayant pour thème « Les nouvelles réalités sociales ».
19 avril 1989	Forum au Département de santé communautaire du CHUL concernant « L'expérience de la maternité ».
20-21 avril 1989	Association canadienne de santé publique Conférence nationale sur « Les maladies chroniques au Canada - Défis et possibilités » Séance sur les options à l'établissement de buts et d'objectifs.
3 mai 1989	Conférence nationale à la York University sur le thème 'Health, Environment and Economy » « Le développement d'indicateurs ».
29 au 31 mai 1989	Participation au Comparative Planning Forum « City plan '91 et à la session 7 sur le Planning to Achieve Social Equity, Toronto, dont le thème était « Les inégalités sociales dans le Montréal métropolitain : solutions apportées par le milieu ».
6 juin 1989	Participation au congrès annuel de la Société canadienne de la population ayant pour thème « Population Policy in Québec : where do we stand ».

11-12 septembre	Ouverture du Séminaire du réseau international de recherche sur l'espérance de vie en santé (REVES).
4 octobre 1989	Participation au congrès annuel des organisateurs de *Rues principales* concernant le « Déclin démographique et inégalités sociales ».
12 octobre 1989	Participation au Data Interpretation Committee du programme de dépistage des facteurs de risque des maladies à Frédériction.
2 novembre 1989	Participation au comité consultatif de la statistique de la santé.
8-9-10 novembre 1989	Participation à la conférence internationale sur l'assurance de la qualité et l'efficacité des soins de santé à Toronto.
16 novembre 1989	Participation à l'ouverture du Salon de la santé à Québec.
12 janvier 1990	Participation à la Société Royale du Canada ayant pour thème : « La santé : les défis de l'an 2000 ».
17 janvier 1990	Participation au comité de planification concernant « Le rôle de l'hôpital Sainte-Justine dans le contexte social du grand Montréal et du Québec, à l'hôpital Sainte-Justine.
8 février 1990	Participation à l'ouverture du Salon de la santé à Montréal.
9 février 1990	Participation à une table ronde de l'Actualité médicale sur les médecines douces.
23 mars 1990	Exposé « L'amélioration de la santé » au 11e colloque Jean-Yves Rivard.
27 mars 1990	Membre du Comité d'analyse des données Data Interpretation of cardio-vascular diseases dans l'Ouest canadien.

Troisième partie

1. Les recherches en cours

— *Le point sur l'alimentation et la santé*

Dans une société qui prend de plus en plus conscience des limites de la médecine curative, on constate un intérêt grandissant pour la prévention des maladies. Parmi tous les moyens que chacun et chacune peut se donner pour demeurer en santé le plus longtemps possible, l'alimentation occupe une place de premier choix. Compte tenu de l'abondance d'informations parfois peu nuancées, voire même contradictoires qui circulent sur l'alimentation et la santé des Québécois et des Québécoises, le Conseil a cru bon de faire le point sur la situation.

Dans la première partie de cet ouvrage, Yvan D'Amours a tenté d'aller plus loin que les simples données de consommation apparente des aliments pour tracer un bilan un peu plus précis de la qualité de l'alimentation au Québec afin d'en faire ressortir les éléments qui sont les plus susceptibles d'avoir un impact sur la santé. Particulièrement intéressantes sont les conclusions qu'il tire des grandes tendances dans la consommation des matières grasses et des glucides, de la comparaison entre l'alimentation des riches et celle des pauvres ainsi que les comparaisons entre le Québec et l'Ontario.

Dans la seconde partie du volume, l'auteur fait une synthèse des connaissances scientifiques actuelles concernant les liens entre l'alimentation et les maladies chroniques les plus répandues dans notre société tels les cancers et les affections cardiovasculaires.

Il traite également des risques associés à la présence de résidus de pesticides dans les aliments ainsi que du mythe de « l'aliment miracle ».

Le Conseil espère que la publication de cet ouvrage aidera tous ceux et celles qui se préoccupent de leur santé à y voir plus clair dans leur mode d'alimentation.

— *Le financement des services de santé : Défis pour les années 90*

« La santé n'a pas de prix ». Cette expression bien connue témoigne de l'importance accordée à notre santé mais cache une réalité de première importance : les sommes en jeu dans le domaine des services de soins sont considérables. Or, ces sommes semblent toujours insuffisantes. Certaines personnes sont d'avis que les gouvernements doivent augmenter les dépenses publiques en santé. D'autres croient que les individus doivent assumer une plus grande part des dépenses. Ces options sont-elles acceptables ? Qu'en est-il au juste ?

Pour répondre à cette question, l'économiste Sylvie Rheault, a d'abord examiné la capacité de payer des deux paliers de gouvernement, mais aussi et surtout celle des ménages et des individus. De plus, par l'étude de l'allocation des ressources dans le système de soins, elle a mis en relief certaines inefficacités et soulevé les problèmes éthiques inhérents aux pratiques actuelles. Enfin, par l'analyse des dépenses privées en matière de santé, elle a révélé que certains besoins des usagers et des usagères ne sont pas satisfaits.

Le Conseil des affaires sociales conclut qu'une augmentation des sommes allouées au système de soins ne serait pas garante d'un meilleur état de santé et de bien-être. Ceux-ci dépendent avant tout de l'amélioration des conditions économiques et sociales. Voilà où il faut agir sans tarder.

Cette étude doit être publiée au cours du mois de septembre 1990.

2. Les suites aux avis du Conseil

Au cours de l'année 1989, plusieurs avis, lettres et documents, concernant la pratique des sages-femmes au Québec, ont été rendus publics par le Conseil.

Cette année trois conseils, soit le Conseil des affaires sociales, le Conseil permanent de la jeunesse et le Conseil de la famille, ont réagi à la décision de la Corporation professionnelle des médecins du Québec lors d'une conférence de presse tenue à Québec le 9 mai 1989.

Les trois conseils invitaient le gouvernement du Québec à adopter les mesures législatives appropriées qui permettraient aux femmes du Québec qui le désirent, d'avoir accès aux services d'une sage-femme en toute légalité dans le cadre des projets-pilotes préconisés par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Quatrième partie

Liste des publications et documents audiovisuels disponibles

On peut obtenir gratuitement certaines publications et certains documents audiovisuels du Conseil en s'adressant au Conseil des affaires sociales, 1126, chemin Saint-Louis, Sillery, Québec, G1S 1E5, tél : (418) 643-3040, FAX : (418) 644-0654. D'autres documents sont en vente dans les librairies des Publications du Québec.

— *Publications concernant la santé*

- *Activité physique, santé et maladie* (1988)[4] (Éditions Québec/Amérique) — 14,95 $
- *L'activité physique : un outil au service de la santé* (1987)[2]
- *Vaincre la douleur chronique* (1987)[1] — 10,95 $
- *La hausse de l'invalidité au Québec* (1987)[1] — 7,95 $
- *La promotion de santé en entreprise* (1986)[2]
- *L'impact économique de la maladie au Québec* (1985)[2] (François Camirand)
- *Le virage santélogique, scénario pour l'an 2000* (1985)[3] — 4,95 $
- *Objectif : santé, résumé* (1985)[2]
- *Objectif : santé* (1984)[1] — 9,95 $
- *Des victoires sur la mort* (1983)[1] — 3,95 $
- *Durée ou qualité de vie* (1983)[1] — 3,95 $
- *Des problèmes prioritaires* (1983)[1] — 4,95 $
- *Les coûts de la maladie* (1983)[1] — 3,95 $
- *Estimation des coûts directs de la maladie au Québec en 1980-1981 : document technique* (1983)[2]
- *Coûts de la prévention en santé, Québec*, 1980-1981 : document de travail (1982)[2]

— *Publications concernant la famille*

- *De la protection des enfants au soutien des parents* (1990)[2]
- *Dénatalité : des solutions* (1989)[1] — 14,95 $
- *Pour être fier d'être parent* (1988)[2]
- *La réforme fiscale fédérale* (1987)[2]
- *Pour une fiscalité familiale plus juste* (1987)[2]
- *Des priorités pour la famille* (1986)[2]
- *Investir dans les enfants* (1985)[2]
- *La famille demain* (1983)[1] — 2,95 $

— *Publications en rapport avec l'humanisation des soins*

- *La pratique des sages-femmes au Québec* (1988)[2]
- *Le rêve éclaté* (1983)[1] 2,95 $

Autres sujets

- *Agir ensemble* (1990)[5] 25,00 $
  (Édition Gaétan Morin)
- *Deux Québec dans un* (1989)[5] 17,00 $
  (Éditions Gaétan Morin)
- *Réduire les traumatismes routiers* (1988)[2]
- *L'espérance de vie sans incapacité* (1986)[2]
- *Médicaments ou potions magiques* (1982)[1] 2,95 $
- *L'éducation sexuelle à l'école : une nécessité* (1981)[1] 0,75 $
- *Pour une politique québécoise du vieillissement et des personnes âgées* (1980)[2]

— *Mémoires*

- *Mémoire présenté à la Commission des affaires sociales sur la réforme de l'aide sociale* (1988)
- *Mémoire présenté à la Commission parlementaire sur le projet de politique en santé mentale* (1988)
- *Mémoire présenté à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux* (1986)
- *Mémoire présenté à la Commission d'étude sur l'avenir des municipalités* (1986)

— *Vidéocassettes*

• Informer... C'est aussi soigner*

C'est à travers des témoignages d'hommes, de femmes, de parents aux prises avec une réalité difficile que la question de l'information relative au traitement des déséquilibres physiques ou psychiques est soulevée. C'est aussi une occasion de prendre connaissance, chiffres à l'appui, des principales causes de détérioration de la santé au Québec, aux différents âges de la vie, et des sommes engagées dans le traitement de certaines d'entre elles.

• Si y'avait eu quelqu'un pour me dire...*

Afin d'alimenter le débat concernant le traitement des désordres mentaux, des propos de parents ayant vécu l'expérience d'une telle atteinte chez leur enfant ont été recueillis. De la décision de recourir à une aide extérieure à celle de faire office de famille d'accueil, en passant par l'hospitalisation sur une ordonnance de la Cour, il est possible de suivre leur long cheminement.

• Est à moi c'te maladie-là*

Être atteint ou atteinte d'un cancer est une maladie de plus en plus répandue, un désordre de mieux en mieux connu. Mais l'être humain qui a reçu ce diagnostic, comment vit-il cette situation? Ce document livre le témoignage prenant, empreint d'une grande lucidité, d'un homme qui a voulu assumer la responsabilité de sa condition jusqu'au bout.

• Virage santélogique

Dans le cadre de la campagne du Virage santélogique, le Conseil des affaires sociales présente dix vidéos sur l'art de vivre en santé. Ces documents veulent favoriser des échanges et des discussions sur nos comportements quotidiens et notre milieu de vie. Comment arriver à réaliser un virage santélogique, c'est ce que nous fait découvrir cette série de dix capsules santé traitant de la respiration, de l'espace vital, du logement, de la famille, du message des sens, de l'alimentation, de l'activité physique, du stress, du rythme de vie et du sommeil. On peut obtenir une copie de la cassette en s'adressant à la cinémathèque du ministère des Communications.

* Ces trois vidéos, d'une durée d'une vingtaine de minutes chacun, s'adressent aux organismes, intervenants et décideurs du domaine de la santé, soucieux d'entreprendre ou d'alimenter un débat sur l'humanisation des soins et l'information des malades. On peut obtenir une copie de ces vidéos sur demande au Conseil des affaires sociales.

— *Jeu informatique*

• Santé, jouez gagnant

Ce jeu informatique, inspiré des études relatives au bilan de santé et aux coûts de la maladie, a été conçu à la demande du Conseil, par l'équipe de Télé-Santé de l'Institut de recherches cliniques de Montréal. Ce jeu est disponible aux utilisateurs de Télidon et à ceux

de la banque d'information de Télé-Santé, parmi lesquels on retrouve des centres hospitaliers, des institutions d'enseignement, des milieux de travail et des organisateurs de foires commerciales, de salons et d'expositions.

— ***Rapports annuels***

Les rapports annuels depuis 1982-1983 sont disponibles au coût de 2,00 $ chez Les Publications du Québec.

---

1. Ces publications sont en vente dans les librairies de Les Publications du Québec.
2. Ces documents peuvent être obtenus sans frais, sur demande, au Conseil des affaires sociales.
3. Outre les librairies des Publications du Québec, cet ouvrage se trouve dans les grandes pharmacies.
4. Cet ouvrage se retrouve dans toutes les librairies et tabagies.
5. Outre les librairies des Publications du Québec, cet ouvrage se trouve dans toutes les librairies.